

FINANCES COMMUNALES : Plaissan

Note de présentation du Budget Primitif 2024

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2024

Fonctionnement

1 760 719 €

Investissement

796 752 €

Contexte

Depuis deux ans, les coûts de l'énergie et des matières premières n'ont cessé d'augmenter. L'inflation semble ralentir en 2024 mais le gouvernement nous annonce le retour d'une politique de rigueur qui va lourdement impacter les petites communes. Ce budget 2024 s'inscrit dans un esprit de sobriété tout en gardant les objectifs d'équipements.

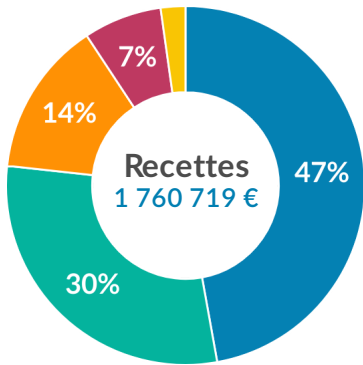
Orientations

- ▶ Dans une situation économique contrainte et anxiogène,
- ▶ Plaissan réussit à maîtriser son budget et poursuivre les investissements.
- ▶ L'objectif reste de rendre la ville plus agréable et plus vertueuse.

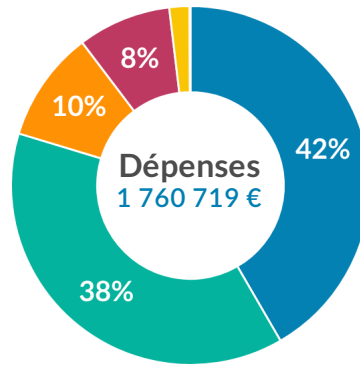
FINANCES COMMUNALES : Plaissan

Note de présentation du Budget Primitif 2024

La section de fonctionnement



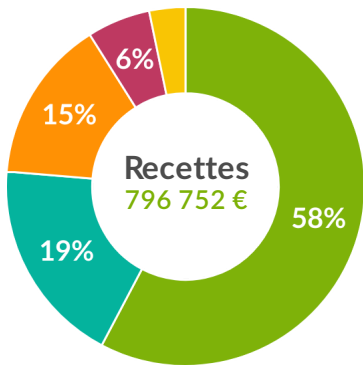
- Impôts et taxes : 830 463 €
- Excédent antérieur : 521 043 €
- Dotations et participations : 245 897 €
- Produits des services : 124 163 €
- Autres recettes : 39 153 €



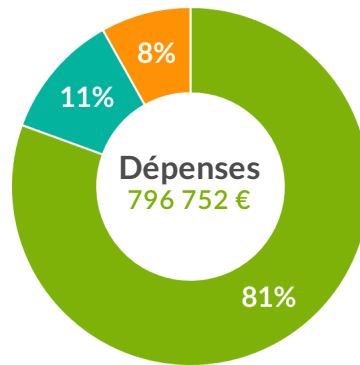
- Charges de personnel : 733 086 €
- Charges générales : 669 975 €
- Charges gestion courante : 175 978 €
- Virement à section d'invest : 148 205 €
- Intérêts d'emprunts : 31 875 €
- Autres dépenses : 1 600 €

Le budget de fonctionnement correspond à toutes les charges de la commune. La moitié est consacré aux charges de personnel. Le nombre de salariés correspond au choix des élus : servir au mieux les habitants, être à l'écoute, encadrer les enfants et faire vivre le service public.

La section d'investissement



- Dotations et subventions : 459 943 €
- Virement de section de fonct : 148 205 €
- Excédent d'invest reporté : 117 263 €
- Excédents de fonct capitalisés : 45 401 €
- Autres recettes : 25 940 €



- Dépenses d'équipement : 641 911 €
- Autres dépenses : 90 125 €
- Remboursement du capital : 64 716 €

Le programme d'investissement 2020-2026 est appliqué malgré un contexte économique peu encourageant. La gestion rigoureuse des finances communales permet de terminer les travaux entrepris et de poursuivre le programme.

Fiscalité votée en 2024

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	43.30%	559 436 €
Taxe Foncière Non-Bati	89.07%	40 438 €
Taxe Hab Res Secondaire	15.10%	24 628 €

En synthèse

Les taux d'imposition soumis au vote afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles restent identiques pour la 11e année consécutive.

Au 1er janvier 2024, l'Encours de la dette de la commune s'établit à **997 794 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **11.00 ETP**

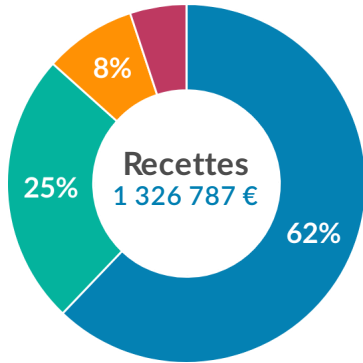


RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

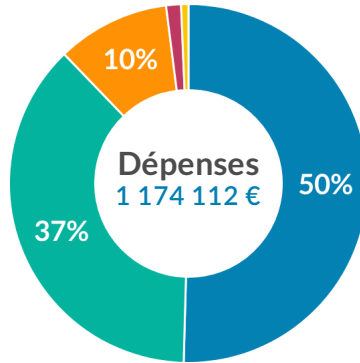
Le très bon résultat de la section de fonctionnement (malgré l'obligation légale d'inscrire des RAR) permet d'alimenter la section d'investissement et de poursuivre les projets.



Fonctionnement



■ Impôts et taxes :	824 202 €
■ Dotations et participations :	325 213 €
■ Produits des services :	109 869 €
■ Autres recettes réelles :	67 503 €



■ Charges de personnel :	592 092 €
■ Charges générales :	438 971 €
■ Charges gestion courante :	119 552 €
■ Interêts d'emprunts :	15 707 €
■ Autres dépenses réelles :	7 790 €

Réalisations engagées

Nous aurions pu construire un hangar... mais notre choix s'est porté sur un bâtiment bois et métal qui s'intègre mieux dans le paysage. Nos salariés pourront travailler dans un espace adapté à leurs besoins.



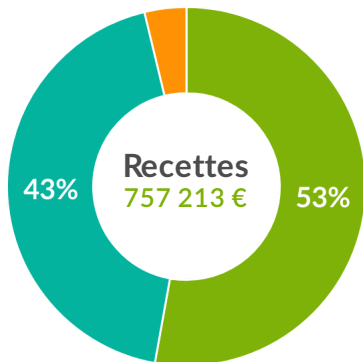
Les ateliers municipaux



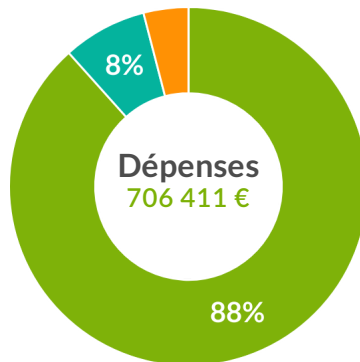
La forêt urbaine



Investissement



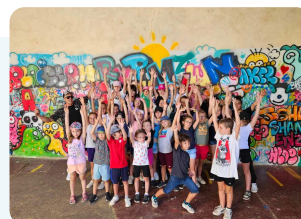
■ Emprunt :	400 000 €
■ Dotations et subventions :	328 659 €
■ Recettes d'ordre :	28 554 €



■ Dépenses d'équipement :	624 242 €
■ Remboursement du capital :	53 614 €
■ Dépenses d'ordre :	28 554 €



Notre commune est considérée comme dynamique, sa population est essentiellement constituée de jeunes familles. Une part significative du budget de fonctionnement est consacrée aux réponses à leurs besoins et à une politique de soutien, de proximité et de service public de qualité.



Réalisation des investissements

60%



Capacité de désendettement

6.54 ans

FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Présentation du Budget Primitif : Plaisan

Avec les bons résultats du compte administratif 2023, nous pouvons prévoir un budget 2024 dynamique et ambitieux. Toutefois, la prudence s'impose, l'état ayant annoncé 10 milliards d'euros d'économies dont une partie sur le dos des collectivités.

Budget Primitif 2024

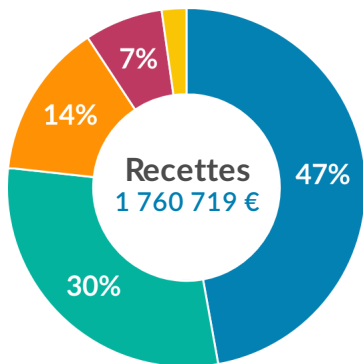
Fonctionnement

1 760 719 €

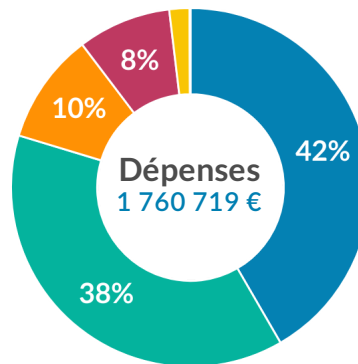
Investissement

796 752 €

Fonctionnement

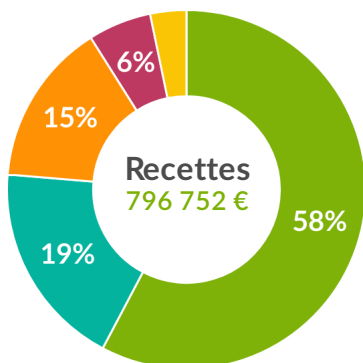


Impôts et taxes :	830 463 €
Excédent antérieur :	521 043 €
Dotations et participations :	245 897 €
Produits des services :	124 163 €
Autres recettes :	39 153 €

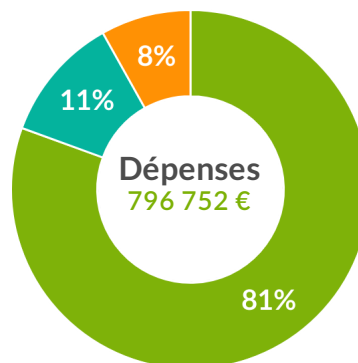


Charges de personnel :	733 086 €
Charges générales :	669 975 €
Charges gestion courante :	175 978 €
Virement à section d'invest :	148 205 €
Intérêts d'emprunts :	31 875 €
Autres dépenses :	1 600 €

Investissement



Dotations et subventions :	459 943 €
Virement de section de fonct :	148 205 €
Excédent d'invest reporté :	117 263 €
Excédents de fonct capitalisés :	45 401 €
Autres recettes :	25 940 €



Dépenses d'équipement :	641 911 €
Autres dépenses :	90 125 €
Remboursement du capital :	64 716 €

Les orientations du Budget

- ▶ Soutien aux familles (périscolaire)
- ▶ Poursuite des investissements
- ▶ Gestion rigoureuse



Visitez notre site internet

FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Présentation du Budget Primitif : Plaissan



Ludotheque

Projets d'investissement et vie de la commune

Aménagement ludothèque :

213 378 €

Isolation toit de l'école :

65 079 €

Travaux église :

42 323 €

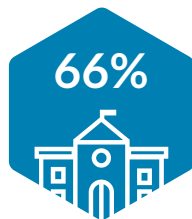
Photovoltaïque :

32 870 €



Ecole

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2024

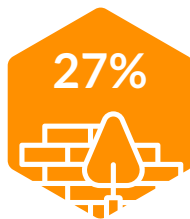


66%

1 579 039 €

Admin générale

1 007€ / habitant



27%

641 911 €

Infrastructures

409€ / habitant



4%

96 591 €

Rembours dette

62€ / habitant



3%

65 787 €

Autres dépenses

42€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	43.30%	559 436 €
Taxe Foncière Non-Bati	89.07%	40 438 €
Taxe Hab Res Secondaire	15.10%	24 628 €

Fiscalité communale

Pour la 11e année consécutive, les taux d'imposition restent inchangés afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages plaissanais et de rejoindre enfin les taux pratiqués par les communes de la même strate. Il aura fallu 10 budgets pour atteindre ces objectifs et ne plus nous distinguer par le taux élevé d'imposition dans notre commune.

”

Le budget illustre la volonté politique de l'équipe municipale et son projet voté en 2020 : Une attention pour chacun (proximité, service, action sociale, école...) une ambition pour tous (investissements pour une meilleure qualité de vie). L'endettement "raisonnable" de la commune nous place dans une catégorie dite "favorable".